

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 février 2017

Conseil Municipal du

24 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué vingt février deux mil dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du

20 février 2017

PRESENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, LASSALLE Roger, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, ABADIE Jean-Pierre, BIRABEN-LOUSTAU Pierre, CELLE Sonia, CHARBONNEL Patrice, HAILLOT Jean-Michel, LECLÈRE Valérie, POUHEY Sébastien (arrivé à 20h55).

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

ABSENTS-EXCUSÉS : CENDRÈS Monique, BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie, DE MOOR Olivier

PROCURATIONS : BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie donne procuration à MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, CENDRÈS Monique donne procuration à CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, DE MOOR Olivier donne procuration à CELLE Sonia.

SECRETAIRE DE SÉANCE : HAILLOT Jean-Michel

Le quorum étant atteint pour permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 janvier 2017 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- **1) Point sur les travaux de l'école et le déménagement des classes**
- **2) Orientations budgétaires 2017**
- **3) Ouverture de crédit d'investissement pour mobilier école**
- **4) Activités périscolaires : volontariat**
- **5) Mise en place de pièges pour l'éradication des frelons asiatiques**
- **6) Prise de compétence Jeunesse par la CCPN**
- **7) Comptes-rendus de Commissions**
- **8) Questions diverses**

1) POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE ET LE DÉMÉNAGEMENT DES CLASSES

La gâche électrique du portail sera installée le mercredi 10 mars 2017. Ce dispositif de sécurisation de l'accès à l'école, permet une ouverture à distance du portail qui sera, ainsi fermé en dehors des horaires d'accueil des enfants.

Monsieur le Maire tient à remercier les membres du Conseil Municipal pour leur investissement dans ce projet de rénovation et d'extension de l'école qui arrive à son terme. De même, il les remercie pour leur participation au déménagement des salles de classes et de la garderie.

Arrivée de Monsieur POUÉY à 20h55.

Par ailleurs, Monsieur le Maire présente la synthèse des coûts des travaux de rénovation et d'extension de l'école. Le coût total, incluant les travaux des salles de substitution, les travaux de l'école et la réfection de la cour de l'école, est de 663 933 € TTC.

Le coût de rénovation et d'extension de l'école, seul, représente un montant de 627 376 € TTC, incluant les travaux supplémentaires.

Les travaux supplémentaires non compris dans le marché initial mais intégré dans les avenants sont les suivants :

- ✓ concernant l'électricité :
 - changement des luminaires,
 - arrivée des câbles pour la numérisation,
 - mise en place d'une gâche électrique pour le portail.
- ✓ revêtement et isolation du mur extérieur de la cantine.
- ✓ réseau prévisionnel pour le raccordement à l'assainissement collectif de la salle des fêtes, de l'école et de la maison des associations.
- ✓ enfouissement des réseaux télécom permettant l'alimentation de l'Agence Postale et de la salle des fêtes.
- ✓ enfouissement des réseaux électriques pour l'éclairage de la cour et l'ouverture du portail.
- ✓ concernant les sanitaires :
 - chauffe-eau,
 - réparation chaudière.

Ces travaux supplémentaires correspondent à une plus-value d'ensemble de 8 000 € TTC.

Enfin, des petits travaux de rafraîchissement sont à prévoir à la salle du Conseil Municipal qui a accueilli temporairement la salle de classe de substitution des CM1 - CM2.

2) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Afin de préparer le budget investissement de l'exercice 2017, Monsieur le Maire propose le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2017.

Après un débat objectif des prévisions de recettes 2017, le Conseil Municipal a fixé les priorités d'investissement suivantes :

- 1) l'achat d'un broyeur d'un montant de 5 650 € HT
- 2) un aménagement d'agrément pour la place Batbielle avec une provision d'un montant de 5 000 à 6 000 €. Une réunion sera prochainement organisée avec les habitants du Quartier Batbielle concernant cette opération. De même, la Commission Travaux avec le référent local, Madame Valérie LECLERE, sont invitées à se réunir afin d'étudier ce projet.
- 3) isolation phonique et thermique de la salle des fêtes.

- 4) changement de la moquette dans le chœur l'église du village.
- 5) prévision budgétaire des futurs travaux qui vont se réaliser sur l'Arrioulet et la Gabale d'un montant prévisionnel de 8 000 € à la charge de la Commune.
- 6) voirie accès au lotissement les Vignes avec dépose et construction d'un mur pour l'élargissement de la voirie.

Monsieur le Maire propose d'effectuer des travaux à la cantine en 2018. En effet, au vu de l'augmentation des effectifs de l'école, la surface de la salle de restauration actuelle va se révéler insuffisante. La solution envisagée sera de déplacer cette salle de restauration à la salle du troisième âge en créant une ouverture depuis la cuisine de la cantine. Un dossier de demande de subvention sera préparé afin de financer ce projet.

Concernant le prévisionnel des années futures, il faudra prévoir la réfection de la voirie en 2019 et 2020 à la suite des travaux concernant l'assainissement collectif. Pour rappel, les travaux de réfection de voirie sont subventionnés dans le contrat de territoire du Conseil Départemental et plafonnés à 45 %.

3) OUVERTURE DE CREDIT POUR INVESTISSEMENTS POUR LE MOBILIER DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation et d'extension de l'école arrivent à leur terme. Il convient donc d'investir dans du nouveau mobilier de bureau à savoir des armoires, des patères et un bureau pour la directrice.

Opération	Libellé	Article	Montant
164	Matériel de bureau et matériel informatique	2183	2 700 €

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017.

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2017.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

4) ACTIVITES PERISCOLAIRES : VOLONTARIAT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de BEUSTE a mis en place la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée 2014/2015 conformément à la législation. A ce titre, afin d'offrir une diversité d'activité et pour assurer le fonctionnement du service, il est envisagé de faire appel à une bénévole de la Commune, qui s'est portée volontaire, afin d'assurer l'activité « initiation à l'anglais ».

La période de bénévolat débuterait le 07 mars 2017 pour s'achever le 07 juillet 2017.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention joint en annexe à la présente délibération.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

5) MISE EN PLACE DE PIEGES POUR L'ERADICATION DES FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée délibérante que le nombre de nids de frelons asiatiques recensés sur le territoire de la Commune de BEUSTE augmente d'année en année. Cette invasion nécessite une action coordonnée et centralisée dans le repérage et la destruction des nids de frelons asiatiques pour lutter contre une prolifération qui menace l'apiculture et la biodiversité en général.

Devant la prolifération de ces nids de frelons asiatiques, une démarche d'éradication est d'ores et déjà menée par la Municipalité de BEUSTE. Cette démarche se traduit par la destruction systématique des nids présents sur les terrains publics communaux et par l'attribution d'une subvention de 50 % du coût de destruction par nid (plafonnée à 100 €) afin d'inciter les propriétaires privés à en faire de même (délibération en date du 11 octobre 2016).

Considérant l'enjeu environnemental, économique et sécuritaire de cette lutte contre ce nuisible, les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur la mise en œuvre d'un plan d'intervention coordonné car la seule destruction des nids de frelons se révèle inefficace. Ce plan comporte des actions de sensibilisation des citoyens à cette invasion, des actions de prévention (pièges) et de destruction de nids sur le territoire de la Commune.

Une trentaine de pièges, à 3,12 € HT l'unité, devraient être répartis sur le territoire de la Commune par des volontaires. Ces pièges sont remplis d'une solution attractive composée d'extraits de plantes et d'actifs naturels qui dégage une odeur attirant les frelons asiatiques.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le plan d'intervention présenté par Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire à faire l'acquisition des pièges et de l'attractif à frelons asiatiques.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

6) PRISE DE COMPETENCE JEUNESSE PAR LA CCPN

La Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) détient aujourd'hui la compétence au titre de la « coordination des actions inscrites dans les contrats signés avec l'Etat et la CAF par les communes adhérentes au groupement (Contrat temps Libre et Contrat Educatif Local) ».

Dans ce cadre, elle a également mis en place des actions de soutien aux activités d'animation pendant les vacances scolaires et aux formations BAFA-BAFD.

Un projet de prise de compétence plus complète de la CCPN dans le domaine des actions en faveur de la jeunesse est à l'étude depuis 2014.

Les besoins des jeunes du territoire et la possibilité d'y répondre le mieux possible dans les différentes communes seront, en effet, sans doute mieux appréhendés à l'échelle du bassin de vie communautaire. La CCPN intervient également dans d'autres domaines de la vie quotidienne des jeunes, qui sont à relier à leurs différents besoins, tels les enjeux et problématiques de logement (projets de logements locatifs, soutien à la Résidence Terre d'Envol de Bordes...), de transports ou d'insertion sociale et professionnelle (soutien à la Mission Locale...). Une unité d'action à un niveau communautaire dans ces différents secteurs est souhaitable.

Une étude sur la mise en place d'une politique jeunesse à l'échelle communautaire a été réalisée en 2015, sur la base de différents diagnostics de besoins et d'organisation des structures d'accueil et d'animation jeunesse du territoire.

A partir de cette étude, des propositions d'intervention et d'organisation ont été présentées le 5 mars 2016 au Bureau des Maires réuni conjointement avec la Commission Culture-Jeunesse-Sports.

Sur la base de ces études, échanges et orientations d'actions, le Conseil communautaire de la CCPN a approuvé, le 19/12/2016, une prise de compétence ainsi formulée :

« COMPETENCES FACULTATIVES :

- Jeunesse :
 - Coordination des actions inscrites dans les contrats signés par les communes en matière d'enfance-jeunesse, notamment pour la mise en réseau des ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) gérés par les communes.
 - Renforcement et développement de l'information et de la communication en faveur des jeunes.
 - Renforcement et développement de l'offre de services et d'activités en faveur des jeunes.
 - Développement et mise en réseau de lieux d'accueil et d'animation pour les jeunes sur le territoire ».

Il est précisé que les communes conservent leurs compétences en matière d'enfance et de jeunesse au titre des actions ne relevant pas du domaine de compétences et d'actions communautaires ainsi défini, en matière de gestion des centres de loisirs sans hébergement par exemple.

La délibération du 19/12/2016 relative à ce projet de compétence jeunesse a été notifiée à la commune par le président de la CCPN le 12/01/2017.

Il appartient au conseil municipal, en application de l'article L.5211-17 du CGCT, de se prononcer sur ce projet de prise de compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré,

APPROUVE la prise de compétences facultatives par la CCPN de la compétence suivante :

« COMPETENCES FACULTATIVES :

- Jeunesse :

- Coordination des actions inscrites dans les contrats signés par les communes en matière d'enfance-jeunesse, notamment pour la mise en réseau des ALSH gérés par les communes
- Renforcement et développement de l'information et de la communication en faveur des jeunes
- Renforcement et développement de l'offre de services et d'activités en faveur des jeunes
- Développement et mise en réseau de lieux d'accueil et d'animation pour les jeunes sur le territoire ».

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

7) COMPTES-RENDUS DE COMMISSIONS

a) Réunion du Conseil d'école

Au vu des prévisions pour la rentrée prochaine, les effectifs pour la rentrée 2017 / 2018 s'élèveraient à 106 élèves, scolarisés au sein du RPI Beuste / Lagos lors de la rentrée prochaine :

- ✓ Petite section / moyenne section : 22 élèves
- ✓ grande section / CP : 28 élèves
- ✓ CE1 / CE2 : 29 élèves
- ✓ CM1 / CM2 : 27 élèves

Monsieur le Maire a été averti par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, qu'un poste supplémentaire pourrait être ouvert lors de la prochaine rentrée si les prévisions actuelles en effectifs se concrétisaient (soit 106 élèves).

Les délégués des parents d'élèves ont demandé à consulter les comptes du SIVU du RPI Beuste / Lagos. Ainsi, le Compte Administratif de l'année 2015 a été communiqué aux parents.

b) Réunion du SDEPA

Les grandes orientations de l'année 2017 ont été présentées lors de ce comité syndical du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques.

c) SEAPAN

Les orientations, qui ont été définies par le syndicat lors de cette réunion, sont les suivantes:

- ✓ réhabilitation de réservoirs et extension de réseaux,
- ✓ station d'épuration de Baudreix,
- ✓ un mandat a été donné au SEAPAN pour qu'un nombre approximatif de 40 anomalies soient réglées par an en 2017 et 2018.

- ✓ économie d'eau.

Le SEAPAN a recensé 12 000 abonnées en eau potable. A ce jour, il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs d'eau potable depuis la reprise en régie. 1 300 000 m³ d'eau ont été consommés en 2016.

En matière de personnel, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay compte 27 agents dont 17,3 équivalent temps plein.

8. QUESTIONS DIVERSES

a) Planning

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'agenda 2017 de ce début d'année :

- ✓ la réunion de présentation du projet du Conseil Municipal des Jeunes Electeurs aux jeunes citoyens scolarisés en 6^{ème} et 5^{ème} le samedi 04 mars 2017 à 10h à la mairie.
- ✓ la cérémonie de citoyenneté le 04 mars 2017 à 11h00 à la mairie, cérémonie à laquelle ont été convié 11 jeunes électeurs afin de leur remettre leur carte électorale ainsi que le livret de citoyenneté.
- ✓ le repas des Aînés le 05 mars 2017 à la salle des fêtes.
- ✓ l'inauguration de l'école de BEUSTE le 18 mars 2017 à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 22 h 50.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		CELLE Sonia	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CHARBONNEL Patrice	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CENDRES Monique	Absente - excusée
LASSALLE Roger		DE MOOR Olivier	Absent - excusé
DOASSANS-CARRÈRE Philippe		HAILLOT Jean-Michel	
ABADIE Jean-Pierre		LECLÈRE Valérie	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie	Absente - excusée	POUEY Sébastien	
BIRABEN-LOUSTAU Pierre			